DELIBERATION N° 2018/484

Autorisant la vente aux enchères publiques, le don ou la destruction de matériels réformés

Le conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 19 décembre 2018,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

Vu la loi modifiée n°99/201 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°2018/119 du 27 novembre 2018.

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 3 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

Est prononcée la réforme des matériels désignés sur la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 /-

Est autorisée la vente aux enchères publiques des matériels réformés désignés à l'article 1er.

ARTICLE 3 /

Sont autorisés le don ou la destruction des matériels réformés désignés à l'article 1er, après mise en vente aux enchères publiques restée infructueuse.

ARTICLE 4 /

L'étude de feu Maître Laurence POTEL, commissaire-priseur, est chargée de la bonne tenue des enchères, administrée provisoirement par Maître Christian Burignat.

ARTICLE 5/

La recette est imputable au chapitre 77 du budget de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa.

ARTICLE 6 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud, publiée par voie d'affichage et notifiée à l'intéressée.

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

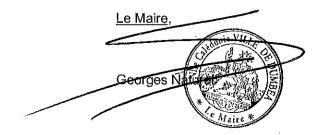
2 8 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 DECEMBRE 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 DECEMBRE 2018



<u>DESTINATAIRES</u> :		
SAS	-	1
SAG	-	1
DDP	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
TPS	-	1
Maître Christian BURIGNAT	-	1
SERVICE DES FINANCES TPS	- - -	1 1 1



INVENTAIRE DU MATERIEL MUNICIPAL A REFORMER - 2018/2019

SERVICE	DESIGNATION	DETAIL	QUANTITE
CEL LOG	Etagère de rangement sur pied		1
CEL LOG	Bureau de maitre en bois		1
CEL LOG	Bureaux double en bois avec bancs et dossier		34
CEL LOG	Fauteuil de bureau		3
CEL LOG	Bureau double pied métallique (sans dossier et sans bancs)		5
CEL LOG	Bureau double pied + casier métallique (sans dossier et sans bancs)		1
CEL LOG	Tableau double à craies		4
CEL LOG	Machine à laver		2
CEL LOG	Ensemble sono	1 tour ampli + 2 enceintes	1
DDDP	Renault Clio	220 341 NC	1
DDDP	Peugeot Boxer Blanc	287 438 NC	1
DDDP	Ford Ranger Blanc	291 199 NC	1,
DDDP	Renault 250 Blanc	225 765 NC	1
DDDP	Fiat Ducato Blanc	274 087 NC	1
DDDP	Tondeuse Walker		1
DDDP	Gyrobroyer (sans le tracteur)		1

HÔTEL DE VILLE - 66 AVENUE DE LA VALLEE - 98836 DUMBEA NOUVELLE-CALEDONIE - STANDARD : 41 40 00 - FAX : 41 80 40 - COURRIEL : courrier@ville-dumbea.nc

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

2 8 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ